

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 651 128

(21) N° d'enregistrement national :

89 11379

(51) Int Cl⁵ : A 61 K 31/195

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 30.08.89.

(71) Demandeur(s) : Léon Georges Chevance — FR.

(30) Priorité :

(72) Inventeur(s) : Léon Georges Chevance.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : 01.03.91 Bulletin 91/09.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de
recherche : Se reporter à la fin du présent fascicule.

(60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire : S.A. Fedit-Loriot & autres Conseils en
Propriété Industrielle.

(54) Nouvelle utilisation des anticompléments pour le traitement des parodontoses.

(57) On utilise pour le traitement par voie locale dans la
bouche des manifestations pathologiques gingivo-dentaires
précurseurs de la parodontose, des médicaments ren-
fermant une proportion active d'un inhibiteur du complé-
ment soluble dans la salive et non agressif pour la
muqueuse gingivale; notamment un mélange de gomme
arabique et de L-glutamate de sodium.

FR 2 651 128 - A1



NOUVELLE UTILISATION DES ANTICOMPLÉMENTS POUR LE TRAITEMENT DES
PARODONTOSSES

La présente invention concerne l'industrie pharmaceutique. Elle a pour objet une nouvelle utilisation d'une substance choisie parmi les anticompléments solubles dans la salive et non agressifs vis-à-vis de la muqueuse gingivale, pour l'obtention d'un médicament destiné à une utilisation en thérapeutique humaine et vétérinaire en tant qu'agent de traitement, par voie locale dans la bouche, des manifestations pathologiques gingivo-dentaires précurseurs de la parodontose.

L'invention a également pour objet des médicaments pour le traitement local de manifestations pathologiques gingivo-dentaires précurseurs de la parodontose, caractérisés en ce qu'ils renferment une proportion active d'au moins un inhibiteur du complément soluble dans la salive et non agressif pour la muqueuse gingivale.

Dans un mode de réalisation avantageux, l'inhibiteur du complément fait partie du groupe comprenant l'acide L-glutamique, le L-glutamate de sodium, les sels de magnésium et de sodium de l'acide N-acétylaspartique glutamique, la gomme arabique et leurs associations.

Il est pratique que l'inhibiteur du complément soit mélangé à une gomme à mâcher.

Suivant un mode de réalisation préféré, un médicament suivant l'invention renferme un mélange de gomme arabique et d'un autre inhibiteur du complément, il peut être avantageusement conditionné en tablettes à sucer d'environ 0,5 à 1,5 grammes, renfermant environ 92 à 96 parties pondérales de gomme arabique et

environ 4 à 8 parties pondérales de sel monosodique de l'acide L-glutamique.

Un médicament suivant l'invention peut renfermer, en outre, au moins une substance édulcorante et/ou aromatisante, et/ou 5 au moins une autre substance douée d'une activité thérapeutique, notamment antibiotique.

Exemple

Préparation : On mélange intimement 100 grammes de gomme arabique réduite en poudre fine avec 6 grammes de L glutamate monosodique. On empâte à température ambiante normale avec de l'eau distillée en malaxant pour obtenir une pâte molle homogène. On évapore l'eau par simple exposition à l'air, ou sous vide, ou par chauffage à moins de 100°C, pour obtenir une galette solide d'environ 0,5 cm d'épaisseur, que l'on découpe en tablettes carrées 15 d'environ 1 cm de côté.

Aucun additif conservateur n'est généralement nécessaire, pas plus qu'un édulcorant ou un arôme, le goût des tablettes évoquant celui d'un bouillon de viande. Toutefois, il est possible d'ajouter à volonté du sucre ou, de préférence, un édulcorant de 20 synthèse ainsi qu'un parfum alimentaire.

Traitemet : On prescrit à un patient, souffrant d'inflammations douloureuses des gencives et de petits saignements provoqués par le brossage des dents, de sucer deux fois par jour, après les soins d'hygiène dentaire indispensables, deux tablettes 25 (soit quatre par jour) que l'on laisse fondre lentement dans la bouche, de préférence au contact des parties douloureuses.

Au bout de deux semaines de traitement, on constate l'arrêt des saignements et une diminution marquée des douleurs gingivales. On poursuit le traitement jusqu'à disparition complète 30 des manifestations pathologiques, ce qui peut demander plusieurs mois à un an suivant le stade d'évolution et la gravité des lésions initiales. Le traitement prolongé ne présente aucun inconvénient ni contre-indication.

REVENDICATIONS

1. Nouvelle utilisation d'une substance choisie parmi les anticompléments solubles dans la salive et non agressifs vis-à-vis de la muqueuse gingivale, pour l'obtention d'un médicament destiné à une utilisation en thérapeutique humaine et vétérinaire en tant qu'agent de traitement, par voie locale dans la bouche, des manifestations pathologiques gingivo-dentaires précurseurs de la parodontose.
5
2. Médicaments pour le traitement local de manifestations pathologiques gingivo-dentaires précurseurs de la parodontose, caractérisés en ce qu'ils renferment une proportion active d'au moins un inhibiteur du complément soluble dans la salive et non-agressif pour la muqueuse gingivale.
10
3. Médicaments, suivant la revendication 2, caractérisés en ce que l'inhibiteur du complément fait partie du groupe comprenant 15 l'acide L-glutamique, le L-glutamate de sodium, les sels de magnésium et de sodium de l'acide N-acétylaspartique glutamique, la gomme arabique et leurs associations.
4. Médicaments, suivant l'une des revendications 2 et 3, caractérisés en ce qu'ils renferment un mélange d'inhibiteur du complément et de gomme à mâcher.
20
5. Médicaments, suivant l'une des revendications 2 à 4, caractérisés en ce qu'ils renferment un mélange synergique de gomme arabique et d'un autre inhibiteur du complément.
6. Médicaments, suivant la revendication 5, caractérisés en ce qu'ils sont conditionnés en tablettes à sucer d'environ 0,5 à 1,5 grammes, renfermant environ 92 à 96 parties pondérales de gomme arabique et environ 4 à 8 parties pondérales de sel monosodique de 25 l'acide L-glutamique.
7. Médicaments, suivant l'une des revendications 2 à 6, caractérisés en ce qu'ils renferment en outre, au moins une substance édulcorante et/ou aromatisante, et/ou au moins une autre substance douée d'une activité thérapeutique, notamment 30 antibiotique.

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FR 8911379
FA 431002

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	BRITISH JOURNAL OF HAEMATOLOGY, vol. 33, no. 1, 1976, pages 9-18, Oxford, GB; P.N. WALSH et al.: "Comparison of the coagulant activities of platelets and phospholipids" * Page 14 * ---	1-7
X	JP-A-61 293 912 (TEISAN SEIYAKU K.K.) * Abrégé * ---	1-7
X	FR-A-2 193 590 (PROTEL. SOCIETE POUR LA PROTECTION DE L'ELEVAGE) * Page 3, lignes 24-27; revendications 5,6 * ---	1-7
X	J. PHARMACOL. vol. 17, no. 4, 1986, pages 676-685, Masson, Paris, FR; L.-G. CHEVANCE et al.: "Etude d'un peptide (sel de magnésium de l'acide N-acétyl (alfa-Beta)-aspartyl-glutamique) * Résumé; discussion * ---	1-7
X	JP-B-48 043 419 (OKUNU PHARMACEUTICAL INDS) * Abrégé * ---	1-7
X	JP-A-57 128 662 (SHOWA DENKO K.K.) * Abrégé * ---	1-7
X	JP-A-60 237 018 (TANPEI SEIYAKU K.K.) * Abrégé * -----	1-7
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		A 61 K 31/00
Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
09-05-1990		DULLAART A.W.M.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.
A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général		D : cité dans la demande
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant